

L'islam peut-il admettre la liberté d'expression ?

Discours de René Marchand aux assises du 15 mars

écrit par Rene Marchand | 16 mars 2015

« Charlie Hebdo » : peut-on invoquer le délit de « blasphème » en France ?

Le Monde.fr | 17.02.2014 à 17h40 • Mis à jour le 18.02.2014 à 10h47 |

Par Camille Bordenet

Abonnez-vous
à partir de 1 €

Réagir

Classer



Partager



Recommander

Partager

1 425 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.



« Charlie Hebdo » : peut-on invoquer le délit de « blasphème » en France ?

Le Monde.fr | 17.02.2014 à 17h40 • Mis à jour le 18.02.2014 à 10h47 |

Par Camille Bordenet

Abonnez-vous à partir de 1 € Réagir Classer Partager

Recommander Partager 1 425 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.



Pour répondre à cette question, il semble de bonne logique de commencer par interroger l'histoire et considérer notre actualité.

L'histoire : Le premier Etat musulman est né il y a, ce mois-ci, 1391 ans exactement. En mars 624, Mahomet, après avoir attaqué à la tête d'une bande armée une grosse caravane mekkoise, est devenu soudain l'homme le plus riche et le plus puissant de la cité-Etat de Médine où il s'était réfugié un an et demi plus tôt. A peine revenu de son expédition, il montre concrètement qu'il ne laissera personne contester son autorité.

Une de ses premières décisions, après la répartition du butin, est de condamner à mort deux poètes satiriques – les Charlie Hebdo de l'époque –, une femme et un vieillard qu'on dit centenaire, qui s'étaient moqués de lui et de ses affidés. Il demande publiquement que quelqu'un se charge de le « débarrasser » (sic) de ces importuns. La femme, Asmâ' Bint Marouân, est exécutée en premier. Il faut savoir ce que nous dit la Tradition, incontestée, à propos de cet événement.

Voici le récit du tueur venu rendre compte des circonstances de l'assassinat devant le chef : « J'ai pénétré dans sa maison de nuit ; je l'ai trouvée au milieu de ses enfants, son dernier-né, un nourrisson, étant endormi sur son sein ; je l'ai transpercée de mon épée. » Mahomet déclare : « Tu as

secouru Allah et son envoyé. Deux chèvres ne se prendraient pas aux cornes pour elle » (Citation). Et la Tradition ajoute que le soir même, les hommes du clan du tueur se convertirent « à cause de ce qu'ils avaient vu de la puissance de l'islam » (Citation). (Parenthèse : ce n'est pas le seul cas, rapporté par la Tradition, où un acte particulièrement cruel provoque l'admiration d'un tiers qui, aussitôt, se convertit à l'islam. A noter pour réflexion !)

Les deux poètes furent suivis dans la tombe de plusieurs autres pendant les huit années où l'envoyé d'Allah régna sans partage et au cours desquels il réprima toute opposition par la torture, l'assassinat, l'exil massif, le massacre.

Le régime instauré par Mahomet à Médine, comment le définir avec les mots de notre civilisation ?

- Une autocratie, la dictature d'un homme, lui-même, appuyé par un parti : ses Compagnons,
- une idéologie justificatrice : le Coran, parole d'Allah,
- plus une Loi, qui ne laisse aucun domaine de la vie individuelle hors de son champ,
- plus un système de surveillance, de dénonciation et de correction de tous par tous,
- plus la terreur,
- plus la guerre, principale source d'enrichissement, le butin étant défini comme récompense d'Allah aux croyants qui ont combattu dans son chemin, qui ont fait le djihad.

Pour résumer, on pourrait dire un totalitarisme extrême, expansionniste et guerrier.

Par la suite, les innombrables Etats qui se partagèrent la Maison de l'islam pendant quatorze siècles reposèrent sur le principe juridique de la sunna : le précédent crée le droit. Leurs dirigeants se fixèrent donc comme devoirs pour eux-mêmes et leurs sujets

- l'imitation au plus près de la conduite du messenger d'Allah, « le beau modèle » selon le Coran,
- et le maintien d'un régime conforme aux règles de base qu'il avait édictées.

Les règles premières furent complétées jusqu'à constituer un code régissant tous les aspects de la vie des individus : la charia.

Au long de l'histoire, tant que l'islam fut maître de son destin, il n'y eut jamais la moindre amorce de liberté d'expression dans un Etat musulman.

La colonisation, puis les nationalismes dits modernistes à la Bourguiba ou Nasser, furent des parenthèses : ils ne firent qu'ébrécher la charia, puis la dynamique conservatrice, l'involution, qui est un constituant central de la génétique musulmane, reprit sa marche en arrière.

Aujourd'hui, qu'en est-il de la liberté d'expression ?

Les 57 Etats qui sont représentés au sein de la Conférence islamique mondiale n'autorisent nulle part la liberté d'expression et, en particulier, pour tout ce qui touche à Allah, à Mahomet, au Coran, aux hadiths, à la Loi islamique. Tous ont souscrit à la *Déclaration des droits de l'homme en islam* adoptée au Caire le 5 août 1990. Les articles 22 et 24 de ce texte sont clairs : « tout homme a le droit d'exprimer librement son opinion pourvu que... (ne riez pas !) pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec les principes de la charia » ; « tous les droits et libertés énoncés dans la présente déclaration sont soumis à la charia islamique ».

Une des conséquences de la censure généralisée, passée et actuelle, touchant à tous les domaines de la vie sociale et de la vie privée – car la charia, il faut le répéter, ne laisse rien en dehors de sa compétence – c'est qu'elle n'a jamais permis l'émergence de réformateurs de l'islam : ceux-ci, dès qu'ils se manifestent, sont immédiatement dénoncés au pouvoir

en place, qualifiés d'apostats et réduits au silence, parfois par le sabre ou la corde.

Mais, dira-ton, des réformateurs de l'islam, il y en a en Europe. Chez nous, en France, ils peuvent s'exprimer. En conséquence, nous allons voir naître dans l'hexagone, au sein de notre communauté musulmane de quelques millions d'individus, un *islam de France*, différent de l'islam de 1 milliard 600 millions d'hommes. Le coq français va pouvoir bientôt chanter Cocorico ! en arabe, du haut des minarets.

Certes, nous avons des imams ou des intellectuels musulmans qui se disent réformateurs, laïques, fils des Lumières, « modérés » – ce qu'ils n'oseraient pas proclamer dans un pays musulman. Que faut-il penser de ces esprits éclairés que nos médias chérissent tant ? Simplement qu'ils se sont accordé un droit, qu'ils exercent sans que personne dans les médias soit autorisé à s'opposer à eux : celui de nous mentir effrontément sur l'islam, son fondateur, ses dogmes, sa Loi, son histoire.

Ces fourbes ne cessent de gloser à partir de deux affirmations :

- l'islam a connu des périodes où l'expression était libre, ce qui est un mensonge ;
- rien ne s'oppose dans l'islam à la laïcité, donc à la liberté d'expression, ce qui est plus qu'un mensonge : une escroquerie

Car s'ils mentent aussi effrontément, c'est pour dissimuler leur visée essentielle : l'islamisation de nos pays, qui est, pour ces bons musulmans, pieux et légalistes selon nos mots, un devoir qui prime sur tout autre parce que fixé de toute éternité par Allah.

Il faut clouer le bec à ces taupes dangereuses : Tariq Ramadan, Obrou, Chebel, Moussaoui, Camel Bechikh, Boubakeur et autres imposteurs.

La liberté d'expression repose sur la liberté de conscience, qui en est le socle. Or l'islam, par ses dogmes, par ses textes les plus sacrés, refuse la liberté de conscience. Les non-Musulmans doivent être asservis et leur civilisation doit disparaître. Alors que les idolâtres et les athées qui refusent l'islam doivent être exécutés, Juifs et chrétiens peuvent demeurer en vie comme contributeurs privilégiés au trésor public et à condition de se soumettre à un statut de sous-hommes sociaux, d'*Untermenschen*. Cela, c'est coranique – et le Coran, parole d'Allah, éternel, increé, comme Lui, ne peut être ni récusé ni discuté. Qui ose mettre en doute le caractère increé du Coran est un apostat, passible de la mort, et dans tous les pays musulmans.

Dès lors qu'on rappelle ces réalités sur l'islam réel, on voit que le projet d'un *islam de France* n'est qu'une utopie ou, pire, un leurre pour nous faire accepter la présence de millions de musulmans chez nous pour des raisons qu'il serait trop long d'aborder ici.

Se pose aussi le problème même de *l'islam en France*.

Pour l'heure, nos politiques, juristes, journalistes, associatifs divers, à quelques exceptions près, se contentent d'une définition simpliste et complètement erronée : l'islam est une religion, c'est-à-dire, par référence à notre christianisme, par une sorte de décalque crétin d'une civilisation sur l'autre, une foi, qui relève du domaine privé de chacun, plus des pratiques et des rites, un culte, qui n'interfère pas dans la vie politique. Or, l'islam n'est pas cela : c'est une idéologie et un droit totalitaires, qui ne distinguent pas le profane et le sacré, le droit public et le droit privé... Dans l'islam, Dieu et César sont indissociables ; César, c'est Dieu ; religion et politique sont une seule et même chose. Et dans ce totalitarisme, l'état de paix avec les mécréants est interdit. La guerre est un devoir, le plus agréable aux yeux d'Allah. La guerre sous deux faces : les armes à la main, et quand les troupes de l'islam

ne s'estiment pas en position de vaincre immédiatement, la ruse, le mensonge, la dissimulation, la *taqiyya*.

L'islam religion. « L'islam, deuxième religion de France ». Et voilà un totalitarisme guerrier, qui veut notre mort, invité au sein de la République sans examen d'entrée. Quelle stupidité, quelle ignorance, mais aussi quel crime ! Comment peut-on ne pas voir que « l'islam religion » est le cheval de Troie qui permet aux musulmans qui nous font la guerre de disposer de toutes leurs aises pour, au bout du compte, anéantir nos modes de vie, nos libertés, notre civilisation tout entière. Leurs complices ou des benêts et des gribouilles, collabos actifs ou passifs, répondent avec empressement à toutes leurs demandes de tartuffes qui en appellent à la tolérance, à l'ouverture aux autres, au vivre-ensemble – que l'islam refuse... Ils veulent des « lieux de prières », disent-ils, et on leur donne des mosquées, c'est-à-dire des mairies, des centres de propagande, de recrutement, de formation et de mobilisation, des commissariats, des tribunaux, demain des casernes..., des mosquées qu'ils osent nommer parfois, pour nous narguer et tellement ils méprisent notre veulerie, *al fath*, la Conquête ; avec chaque mosquée, nous leur donnons, selon leur droit, un morceau de notre territoire, le savons-nous ? Voile, abattage halal, écoles musulmanes, émission à la télévision... L'islam, ce totalitarisme, ennemi de toutes nos valeurs et de toutes nos traditions, est chez nous comme chez lui.

La loi de 1905 est pourtant formelle en son article premier : « La république assure la liberté de conscience ».

Que pensent notre Conseil constitutionnel, nos parlementaires, nos magistrats de cet article ? Ne savent-ils pas que l'islam interdit à jamais la liberté de conscience ? Ne devraient-ils pas au plus tôt définir, qualifier, juridiquement l'islam au regard de nos lois ?

Il faut le dire sans tourner autour du pot : tous ceux qui,

en Europe, par ignorance ethnocentriste ou par machiavélisme, méconnaissent ou dissimulent la dimension politique de l'islam, son totalitarisme, expansionniste et guerrier, tous ceux qui définissent l'islam seulement comme une religion, du pape François aux curés, rabbins, francs-maçons de la base, des chefs d'Etat jusqu'aux élus de canton, des patrons de grands médias jusqu'aux journalistes stagiaires, tous ceux-là sont les complices des musulmans qui font la guerre, le djihad, contre notre civilisation. Ils sont les complices des taupes, vendeurs de l'islam inexistant et impossible, mais ils sont aussi les complices des barbares de l'Etat islamique ou de Boko Haram. Nos compatriotes qui refusent de voir l'islam tel qu'il est sont tachés du sang des martyrs égorgés au Proche-Orient ou en Afrique.

Non, l'islam n'accepte pas la liberté de conscience ni la liberté d'expression. Et il n'acceptera jamais ces piliers de toute nos libertés parce qu'il cesserait d'être lui-même. A nous de tirer les conséquences de ces réalités. AGISSONS !

René Marchand